

sometimes flood and earthquake; these subjects are also included in this booklet. Departmental and mission-specific instructions provide direction and guidance on violent acts and all personnel are required to be familiar with them. It is also suggested that comments and recommendations be conveyed by the mission staff to the Post Security Officer. We each have a responsibility for our security and safety and it is hoped that this booklet will assist in helping each of us to meet that responsibility.

It should be noted that the risk from criminal acts, particularly theft, is much greater than from politically-motivated crime. Nevertheless, terrorism is discussed first in this booklet because it is perhaps less well understood and also because measures taken to prevent it are also effective against criminal acts.

Although this booklet is prepared for Canadian Foreign Service employees and their families, it may also be of interest to Canadian companies with offices abroad. They should note that certain organizational and operational arrangements are presumed, such as "post security officers" and "departmental instructions". Companies are encouraged to develop similar arrangements.

Your comments on the material are welcomed and should be sent to the Security Division (ISS).

et les tremblements de terre, touchées aussi dans cette brochure, sont indiquées dans les consignes bien explicites des missions et celles du Ministère pour la gouverne du personnel qui doit bien les connaître. Il est aussi souhaitable que des observations et des recommandations du personnel soient faites à l'agent de sécurité de la mission. Il incombe à chacun de nous de voir à notre propre sécurité, et il est espéré que cette brochure nous aidera tous et chacun à faire face à cette responsabilité

Il convient de remarquer que le risque des actes criminels, en particulier le vol, est beaucoup plus grand que celui des crimes d'ordre politique. Toutefois, le terrorisme est discuté en premier lieu dans cette brochure parce qu'il est moins bien compris, et aussi parce que les mesures prises pour le prévenir sont également effectives contre les actes criminels.

Quoique cette brochure ait été préparée pour les employés et les familles du service extérieur canadien, il peut intéresser les firmes canadiennes ayant des succursales à l'étranger. Il doit être remarqué que certaines dispositions opérationnelles et des organismes sont avancées, telles que "agent de sécurité de la mission" et "instructions du Ministère". Les firmes sont encouragées à prendre des dispositions semblables.

Vous êtes invités à faire parvenir vos observations sur les sujets de cette brochure à la direction de la Sécurité (ISS).